

Les sceaux des évêques de Lausanne 1115-1536 [suite]

Autor(en): **Galbreath, D.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **43 (1929)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745113>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

weissen Querbalken, begleitet von drei schwarzen Bärenköpfen mit weisser Zunge und weissen Zähnen. Die Wappenverbesserung durch Zufügung goldener Halsbänder mit goldenen Ringen und Vergoldung von Zunge und Zähnen, die Kaiser Friedrich III. der Stadt St. Gallen im Jahre 1475 verlieh, hat Elgg durch den päpstlichen Pannerbrief erhalten; in Schild und Fahne sind die drei Bärenköpfe mit Halsbändern geschmückt und golden bezungt und bezahnt; sie erscheinen in dieser Form auf allen späteren Wappendarstellungen des Elgger Stadtwappens.

Es ist begreiflich, dass die Bürger von Elgg die Erinnerung an die Wappenverbesserung und den päpstlichen Pannerbrief bei Anlass des Neubaus der Stadtkirche St. Georg (1508—1516) in Form eines Glasgemäldes festzulegen suchten, das in die Kirche gestiftet wurde, und neben dem alten Wappen auf den älteren Scheiben das neue Wappen zur Darstellung brachte.

Les sceaux des évêques de Lausanne 1115—1536

par D. L. GALBREATH.

(Suite).

La première partie de cet article était déjà imprimée, lorsque le hasard nous a permis de trouver un autre grand sceau de Sébastien de Montfalcon (61 fig. 77). Il ne s'agit rien moins que du grand sceau de son oncle et prédécesseur Aymon (57 p. 7), le nom de ce dernier AYMO ayant été remplacé par celui de Sébastien de telle façon que le S, abréviation du mot *Sigillum*, servit d'initiale au mot SEBA(stianus). L'exemplaire que nous venons de trouver est attaché à un document de l'an 1519. Sébastien aurait donc employé cette matrice transformée au moins pendant les trois premières années de son épiscopat.



Fig. 77. Sébastien de Montfalcon 1519 (61)

* * *

Le sceau d'élu s'employait durant la période qui séparait l'élection ou la nomination de l'évêque de sa consécration. Pendant ce laps de temps qui était souvent de plusieurs mois — ou même, comme pour Jean de Cossonay, de plusieurs années — il fallait que l'évêque, déjà seigneur temporel, pût sceller les documents indispensables. Toutefois comme il n'était pas encore chef spirituel de son diocèse, on évitait de le représenter dans l'acte de bénédiction, avec la mitre et la crosse. Aussi les évêques élus sont représentés presque invariablement nu-tête, de face, debout et tenant un livre des deux mains. Le sceau d'élu de Guillaume de Champvent (16 pl. IV), au champ réticulé et semé d'étoiles, le montre portant le sur-

³⁾ F. Hegi, „Glasgemälde und Wappen zürcherischer Gemeinden“, S. 237—243. Zürcher Taschenbuch 1923.

humérale, l'étole et la dalmatique aux bords et manches ornés, dont les fentes sur les côtés laissent apercevoir un long *pellicium*, sorte de tunique de fourrure. Tandis que Jean de Cossonay (13 p. IV) est placé librement dans le champ du sceau, les effigies de Guillaume de Champvent et de Jean de Rossillon reposent sur un piédouche. Le sceau de ce dernier (No. 26 pl. IV), fragmentaire et fort écrasé, laisse deviner l'écu du prélat placé sous ses pieds.

C'est Jean de Cossonay qui, le premier, a employé un sceau d'élu, un grand sceau et un petit sceau (13 pl. IV, 14 pl. II, 15 pl. IV). Nous venons de parler de son sceau d'élu; le grand sceau montre l'évêque assis, le petit sceau le montre debout. Son successeur, Guillaume de Champvent, a également trois mêmes types de sceaux, sceau d'élu, grand sceau du type assis, petit sceau du type debout (16 pl. IV, 17 pl. II, 18 pl. IV).

Nous ne connaissons pas le sceau d'élu de Girard de Vuippens, mais tandis que son grand sceau le montre debout dans une logette (19 pl. II), le petit sceau est exactement du type des petits sceaux antérieurs (20 pl. IV). Othon de Champvent revient au type de l'évêque assis pour son grand sceau (21 pl. II), mais reste fidèle au type debout pour le petit sceau (22 pl. IV). Il ajoute en pointe un écu à ses armes, *palé d'argent et d'azur à la fasce de gueules brochante*. Or quand nous ne trouvons qu'un seul sceau — comme pour Pierre d'Oron — et celui-ci du même type que les petits sceaux de ses quatre prédécesseurs (24 pl. IV), nous nous croyons autorisés à y reconnaître son petit sceau et à supposer qu'il avait aussi un grand sceau, soit du type assis, soit du genre de Girard de Vuippens, sceau qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous.

Ainsi, pour la période allant de Jean de Cossonay à Pierre d'Oron (1240—1323), la règle semble être d'avoir un sceau d'élu, un grand sceau et un petit sceau, tous de types déterminés.

Jean de Rossillon continue l'emploi de ces trois catégories de sceaux. Il suit ses devanciers pour le sceau d'élu. Nous avons déjà décrit son grand sceau (27 pl. III). Le petit sceau, nommé sceau *ad causas*¹⁾, montre le même genre d'architecture que le grand, mais réduite à une niche qui abrite une Vierge identique à celle du grand sceau (28 pl. IV). Cette identité et l'emploi du poinçon annulaire prouvent que ces sceaux sortent tous les deux du même atelier et qu'ils ont été probablement commandés en même temps avec le sceau d'élu.

Jean Bertrand, dont nous avons signalé tout à l'heure le remarquable sceau de dignité (31 pl. III), introduit une innovation sigillaire. Il scelle une fois d'un petit sceau rond, le montrant à mi-corps, crossé, bénissant (et probablement mitré — la tête manque), s'élevant derrière un écu à ses armes (32 pl. V). C'est le premier exemple d'un type devenu très fréquent et qui se trouve parfois intitulé *sigillum rotundum*, sceau rond. Sous François Prévôt (38 pl. V) on voit déjà un développement: l'évêque s'abrite sous un dais se fondant de façon heureuse dans le pourtour. Ce sceau est intitulé sceau *secret*²⁾ dans la légende. Sous Aymon de Cossonay, l'architecture continue à se développer, l'écu montre les armes de l'évêché (41 pl. V). Un sceau semblable de Guy de Prangins (43 pl. V) montre l'écu à

¹⁾ Le sceau *ad causas* était censé servir pour les causes judiciaires passant devant la cour de l'évêque.

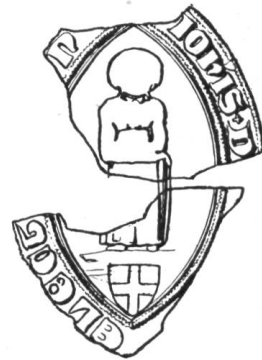
²⁾ Le *secretum* était censé servir pour la correspondance de l'évêque.



13 Jean de Cossonay
sceau d'écu
1240



16 Guillaume de Champvent
sceau d'écu
1273



26 Jean de Rossillon
sceau d'écu
1324



15 Jean de Cossonay
petit sceau
1245



18 Guillaume de Champvent
petit sceau
1273



20 Girard de Vuippens
petit sceau
1305



22 Othon de Champvent
petit sceau
1311



28 Jean de Rossillon
sceau *ad causas*
1330



24 Pierre d'Oron
petit sceau
1313

l'aigle des Prangins, mais le buste de l'évêque est remplacé par la Vierge qui y paraît, également à mi-corps, avec l'Enfant Jésus sur son bras.

Ici apparaît le but auquel tend le développement du sceau rond: c'est la réduction du grand sceau. Le petit sceau armorié à logette fait pendant au grand sceau hagiologique et architectural à deux étages, tout comme le petit sceau du type de l'évêque debout le faisait au grand sceau à l'évêque assis. Tout s'y retrouve: la Vierge avec l'Enfant, l'architecture fouillée qui l'abrite, l'évêque représenté par son blason, le tout réduit dans un espace équivalent à celui d'une de nos pièces de deux francs.

Le sceau rond, — petit sceau d'après la légende — de Guillaume de Menthonay (44 pl. V) supprime l'architecture, partageant le champ par une liste; la Vierge y paraît assise sur un banc, gardée par deux anges qui tendent une tapisserie derrière elle.

Guillaume de Challant et Jean de Prangins nous montrent le type achevé (46, 47 pl. V): architecture à pilastres et à logettes abritant la Vierge adorée par des anges, le tout s'élevant sur un fond maçonné devant lequel est placé l'écu du prélat timbré de la crosse. Le dernier sceau de cette série, celui de Benoît de Montferrand, ne fait que supprimer les logettes abritant les anges (55 pl. V). Ce sceau est nommé sceau *de la chambre*³⁾ dans un document auquel il est appendu. La conservation des exemplaires existants est trop mauvaise pour que nous puissions reconnaître ces mots dans la légende.

Les sceaux exclusivement héraldiques se trouvent d'abord parmi les contre-sceaux. Nous les étudierons plus tard. A part ceux-là le premier sceau ne montrant que des armoiries paraît sous Georges de Saluces; nous y voyons l'écu de Saluces, *d'argent au chef d'azur*, placé sur une crosse posée en pal et entouré d'un ruban portant la légende; le tout sur un fond semé de petites croisettes (50 pl. VI). Le seul sceau de Jean Michel que nous connaissions et qui est celui de sa chambre, est du même type, mais il montre, chose très rare dans les sceaux des pays romands, la crosse munie du *sudarium*, pièce de soie, oblongue, attachée au bouton de la crosse et qui ici tombe des deux côtés de l'écu (52 pl. VI). On voit que les armoiries de ce prélat, connues jusqu'à présent seulement par une monnaie très fruste, portent un lion passant et trois coquilles (au lieu d'un chien et trois soleils comme on le voit dans certains armoriaux et sur les vitraux de la cathédrale); les émaux ne nous sont pas connus.

C'est aussi seulement un *sigillum camere* que nous avons de Julien della Rovere, le futur Pape Jules II. Un exemplaire couvert de papier, plaqué sur l'acte, a été trouvé par M. Th. Cornaz dans les archives communales de Faoug (54 pl. VI): nous en avons découvert un deuxième, plus net, mais fragmentaire, aux archives de la ville de Romont. Il montre l'écu aux armes parlantes des Rovere⁴⁾, timbré du chapeau cardinalice.

Benoît de Montferrand fait timbrer son écu de la crosse (56 pl. VI). Les évêques de Montfalcon ont également employé tous deux de petits sceaux armoriés avec l'écu à leurs armes timbré de la crosse (58, 62 pl. VI). On voit ici de nouveau un parallélisme: grand sceau armorié — écu timbré de la mitre, la crosse et d'une palme — ; petit sceau armorié — écu timbré de la crosse seule, conforme à l'usage plus ancien.

³⁾ Le sceau de la chambre était censé servir pour l'administration privée de l'évêque.

⁴⁾ *D'azur au chêne rouvre arraché d'or.*



32 Jean Bertrand
sceau rond
1341/42



38 François Prévôt
sceau secret
1349



41 Aymon de Cossonay
sceau rond
1361



43 Gui de Prangins
sceau rond
1377



44 Guillaume de Mentho-
nay, petit sceau
1394



55 Benoît de Montferrand
sceau de la chambre
1482



46 Guillaume de Challant
sceau rond
1423



47 Jean de Prangins
sceau rond
1434

Ces deux derniers évêques ont encore employé des signets armoriés qui n'appellent pas d'autres remarques (59, 63 pl. VII).

* * *

L'emploi des contre-sceaux a sa raison d'être dans la nécessité d'exercer un contrôle sur l'emploi du sceau, soit pour empêcher qu'on n'attache frauduleusement à un nouveau document un sceau enlevé à autre acte, soit, qu'on n'emploie le sceau à l'insu du propriétaire, du chancelier ou d'autres intéressés. Aussi les contre-sceaux se répartissent-ils en deux classes suivant qu'ils représentent le propriétaire du sceau principal, ou qu'ils soient des sceaux d'autres personnes.

Notre exemple le plus ancien, le contre-scel de Boniface Clutinc est en même temps le plus intéressant du genre (12 pl. VII). D'abord par sa forme, qui est unique. Il forme en effet la moitié supérieure d'un sceau *en navette*, forme que nous n'avons trouvée signalée nulle part dans la littérature sphragistique. L'évêque y paraît à mi-corps, mitré, crossé et bénissant. On peut dire que c'est encore un de ces cas de la réduction du sceau principal que l'on voit si souvent sur le contre-scel.

Sous Jean de Cossonay et Guillaume de Champvent, le petit sceau est employé couramment comme contre-scel du grand, tandis que sous Jean de Rossillon pareil emploi ne se rencontre qu'une fois, malgré le nombre assez grand de sceaux de cet évêque parvenus jusqu'à nous.

Le contre-scel d'Othon de Champvent (23 pl. VII) pourrait être l'empreinte d'un anneau sigillaire. C'est une intaille antique représentant un hippogriffe entouré d'un anneau portant le prénom de l'évêque. Jean Bertrand emploie un contre-scel armorié, montrant un écu dans un encadrement triangulaire (33 pl. VII). Aymon de Cossonay se contente d'un tout petit contre-scel portant les deux premières lettres de son nom AY(mon) (40 pl. VII).

Pierre d'Oron et Jean de Rossillon ont assez souvent fait contre-sceller leurs sceaux avec de petits sceaux qui sont sans doute ceux de leurs chanceliers. Celui de Pierre d'Oron porte son nom: le fronton d'église qui forme l'image de ce sceau est entouré des mots S. AÏMONIS (25 pl. VII). Quelques sceaux de Jean de Rossillon de l'an 1330 portent un contre-scel sans légende, montrant dans le champ orbiculaire un sautoir cantonné d'une quartefeuille tigée et de trois coquilles, avec un écusson vide brochant sur le tout (29 pl. VII). Ce sont, croyons nous, les armes du chancelier. Dans les années 1337—1340, on trouve un autre contre-scel avec une clef accompagnée des lettres énigmatiques STBO (30 pl. VIII). Nous ne pouvons pas identifier les deux possesseurs de ces armes.

Pour remplacer l'évêque, empêché ou absent — car plusieurs de nos évêques ne mirent pas le pied dans leur diocèse ou n'y firent que de passagères apparitions —, nous trouvons assez souvent des évêques auxiliaires, soit comme évêques suffragants, coadjuteurs, administrateurs, soit comme vicaires-généraux. M. Reymond a donné deux listes⁵⁾ de ces dignitaires, comportant 37 prélats auxquels nous pouvons ajouter encore un nom, celui de Guillaume de Castanet. Nous avons trouvé les sceaux de cinq de ces dignitaires qu'ils employèrent au cours de leur activité

⁵⁾ M. Reymond «Les dignitaires de l'église Notre Dame de Lausanne». *Memoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*. N. S. VIII pp. 60, 73.



50 Georges de Saluces
sceau armorié
1441



52 Jean Michel
sceau de la chambre
1466/68



59 Aymon de Montfalcon
signet 1503



54 Julien della Rovere
sceau de la chambre
1475



56 Benoît de Montferrand
sceau armorié
1476



63 Sébastien de Montfalcon
signet 1533



58 Aymon de Montfalcon
petit sceau armorié
1503



62 Sébastien de Montfalcon
petit sceau armorié
1524

officielle dans le diocèse. Les sceaux de plusieurs autres se retrouvent bien dans des archives hors du diocèse, mais si nous avons hésité à les faire entrer dans notre série des sceaux des évêques de Lausanne, c'est que rien ne prouve que ce sont ces mêmes sceaux dont ils se servaient dans l'activité qui seule nous intéresse ici. Il arrive qu'ils se servaient du sceau de la cour de l'official de Lausanne, tout en le nommant parfois *sigillum nostrum*.⁶⁾ Baptiste Aycard⁷⁾, en 1484, scelle un acte avec « son sceau » qui n'est autre que le sceau rond de Benoît de Montferrand (56 pl. VI). Fallait-il être vicaire-général non seulement *in spiritualibus*, mais encore *in temporalibus* pour faire usage d'un sceau autre que celui de l'évêque même ?

Le premier de ces sceaux est celui de Guillaume de Castanet⁸⁾, vicaire-général de Geoffroy de Vayrols, élu de Lausanne. L'écu au taureau furieux (il est bien mal en point et nous ne garantissons pas l'espèce de cet animal) doit être celui du vicaire-général (34 pl. VII).

De la même année 1343 nous avons encore le sceau de Jean de Lisiaco, également vicaire-général de Geoffroy de Vayrols (35 pl. VII). Il montre la Vierge debout dans une niche, avec le vicaire général à genoux dans une niche en pointe. Ce qui fait l'intérêt de ce sceau, c'est le blason, qui est non celui du vicaire-général, mais bien celui de l'évêque, Geoffroy de Vayrols. A dextre se trouve son écu bandé (de gueules et de menu-vair), à senestre l'écu au chef de l'évêché. Les armes de Jean de Lisiaco sont reléguées à un contre-scel qui montre un écu parti, chargé à dextre de trois fleurs-de-lis, à senestre de trois roses (36 pl. VII).

Le sceau de Henri, évêque de Zengg en Croatie, vicaire-général de Jean de Prangins en 1435, bien fragmentaire, ne montre que l'évêque agenouillé dans une niche (48 pl. VII); ce fut évidemment un sceau architectonique à plusieurs étages. Du sceau de François de Fuste, cordelier, évêque de Grenade (encore en ce temps aux mains des infidèles), suffragant de Georges de Saluces nous avons trois empreintes dont deux malheureusement couvertes de papier, ce qui les rend presque indéchiffrables (51 pl. VII). Le sceau représente Saint-François recevant les stigmates; à côté de lui et au même plan se trouve une Sainte agenouillée qui ne peut être que Sainte-Claire. Les deux saints se trouvent très souvent représentés ensemble, toutefois il est extrêmement rare, si ce n'est un cas unique, de trouver Sainte-Claire assistant à la stigmatisation.⁹⁾ Les deux écus, assez frustes, sans doute aux armes du suffragant, sont timbrés d'une mitre, sans crosse. Ils paraissent porter un écartelé chargé au 1 et 4 d'une rose, au 2 et 3 d'un objet indéchiffrable.

⁶⁾ C'est le cas pour Jacques de Billens, *decanus sedunensis vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus in Christo Patris domini domini Goffredi dei gratia episcopi lausannensis* (1345.)

⁷⁾ *Baptista de Aycardis decretorum doctor Officialis curie Lausannensis Reverendique in Christo patris domini domini Benedicti de Monteferrando Miseratione divina episcopi Lausannensis et comitis in spiritualibus vicarius generalis.*

⁸⁾ Il paraît qu'il appartient à une famille du Quercy, assez importante dans la curie au temps dupape Jean XXII, qui créa Bernard de Castanet cardinal dans sa première promotion. Notre vicaire-général serait-il identique à son homonyme, recteur de Saint-Jean près Saint-Céré, qui craignait en 1329 d'être devenu irrégulier pour avoir pris une part quelque peu active à des affaires de guerre en Italie? V. L'abbé Albe, «Autour de Jean XXII; les familles du Quercy» dans *l'Annuaire de Saint-Louis des Français*, Rome 1903 p. 216 (178 d'après l'index du tirage à part).

⁹⁾ J'ai le plaisir d'exprimer ici ma reconnaissance au réverend P. Adalbert Wagner O. Cap., à Appenzell, pour son aide précieuse dans l'identification de ce sceau.



40 Aymon de Cossonay
contre-scel
1362



23 Othon de Champvent
signet
1311



33 Jean Bertrand
contre-scel
1341



29 Jean de Rossillon
contre-scel
1330



12 Boniface Clutinc
contre-scel
1234



30 Jean de Rossillon
contre-scel
1337



25 Pierre d'Oron
contre-scel
1313



36 Jean de Lisiaco
contre-scel
1343



48 Henri
vicaire-général
1435



35 Jean de Lisiaco
vicaire-général
1343



34 Guillaume de Castanet
vicaire-général
1343



51 François de Fuste
vicaire-général
1449



53 Barthélemy Chuet
administrateur
1469

Sous déduction de quelques mois, pendant la longue vacance entre les évêques de Jean Michel et Julien della Rovere, l'évêché fut administré par Barthélemy Chuet, évêque de Nice. Il n'employait, semble-t-il, que son sceau secret comme évêque de Nice, un sceau rond montrant l'écu de ses armes, un croissant surmonté d'une étoile rayonnante (qui se trouvent aussi sur ses monnaies frappées à Lausanne), timbré d'une crosse et tenu par un ours (53 pl. VII).

* * *

Résumons ici le développement des usages héraldiques dans les sceaux des évêques de Lausanne. Dès 1307, sous Girard de Vuippens, nous trouvons l'emploi de leurs armes de famille, en un écu parfois doublé par besoin de symétrie, parfois accompagné d'un écu aux armes maternelles, sans timbre (19 pl. II; 22 pl. IV, 27 pl. III). Depuis Geoffroy de Vayrols (1343), nos évêques se servent aussi, toujours sans timbre, de l'écu de l'évêché, soit accolé¹⁰⁾ avec l'écu du titulaire, soit seul, comme c'est le cas pour Aymon de Cossonay (41 pl. V). L'écu de l'évêché se présente à dextre (37 pl. III) ou à senestre (35 pl. VII). On groupe aussi trois écus, celui de l'évêché et ceux du père et de la mère de l'évêque (45 pl. III). C'est là le développement final de l'expression héraldique par groupement d'écus, sans l'aide de timbres. Quant aux timbres, la crosse paraît, placée en pal derrière l'écu, en 1423, sous Guillaume de Challant (46 pl. V). Nous n'avons pas à Lausanne de ces cas si intéressants où la crosse est placée, comme un meuble, dans l'écu.¹¹⁾ La crosse derrière l'écu se trouve jusqu'à la fin du régime épiscopal. François de Fuste, vicaire-général, a porté son écu timbré de la mitre en 1449 (51 pl. VII), Aymon et Sébastien de Montfalcon ont fait de même en y ajoutant encore la crosse et une palme croisées en sautoir derrière l'écu (57, 60 p. 9). Enfin le cardinal de la Rovere a timbré son écu de son chapeau cardinalice (54 pl. VI).

Quant aux tenants et supports, bien que plusieurs évêques aient fait tenir leur écu par des anges (Guillaume de Menthonnay et George de Saluces p.e.¹²⁾), nous ne trouvons rien de pareil dans leurs sceaux. L'exemple unique d'un support et aussi un des plus curieux, c'est l'ours qui tient l'écu de Barthélemy Chuet (53 pl. VII). C'est la seule fois que nous ayons trouvé cet animal employé comme support d'armoiries épiscopales. (A suivre.)

Heraldisches aus der Abtei Olsberg.

VON GOTTLIEB WYSS, Neue Welt bei Basel.

Am Violenbach, der einstigen Grenze zwischen dem österreichischen Fricktal und dem eidgenössischen Basel, der heutigen zwischen dem Kanton Aargau und Basel-Landschaft, damals auf vorderösterreichischem, heute auf aargauischem Boden, je eine starke Wegstunde von der römischen Ruinenstadt Augst und der

¹⁰⁾ Cette combinaison se trouve dans les sceaux du doyenné de Vevey déjà dès la dernière année de l'épiscopat de Jean de Rossillon (1341). Voir *Archives Héraldiques* 1923, p. 3.

¹¹⁾ Comme par exemple dans l'écu de Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, à l'extérieur de la cathédrale de Bâle (*Archives héraldiques* 1890, p. 401) et le sceau de Guichard Tavelli, évêque de Sion (Galbreath et de Vevey, *Manuel d'héraldique* p. 143).

¹²⁾ Pierres sculptées à la cathédrale et à l'hôtel de ville de Lausanne.